

Le 8 juillet 2009



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES CREANCIERS DU CLUB DE PARIS ANNULENT LA TOTALITE DE LA DETTE D'HAÏTI

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et de la République d'Haïti se sont réunis le 8 juillet 2009 et ont convenu d'une annulation de dette suite à l'atteinte par Haïti du Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée) le 30 juin 2009.

Afin de contribuer à restaurer la soutenabilité de la dette de la République d'Haïti, les créanciers du Club de Paris ont décidé d'annuler 62,73 millions de dollars, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée. Les créanciers ont salué l'engagement des autorités de la République d'Haïti à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des pays créanciers non membres du Club de Paris).

Les créanciers du Club de Paris se sont également engagés à titre bilatéral et sur une base volontaire à annuler 152 millions de dollars supplémentaires.

Grâce à cet accord et aux efforts bilatéraux additionnels, la dette de la République d'Haïti à l'égard du Club de Paris sera totalement annulée.

Les créanciers du Club de Paris ont salué la détermination de la République d'Haïti à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable, dans un contexte économique international difficile.

La République d'Haïti s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant de l'annulation de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au traitement de la dette de la République d'Haïti étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des Gouvernements de la Fédération de Russie et du Japon ainsi que du FMI, de l'AID et de la Banque Interaméricaine de Développement.

La délégation de la République d'Haïti était conduite par Monsieur Daniel DORSAINVIL, Ministre de l'Économie et des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Julien RENCKI, Vice-Président du Club de Paris, Sous-Directeur à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi français.

Notes techniques

1. Le programme économique de la République d'Haïti est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) approuvé en novembre 2006.

2. La dette extérieure publique totale de la République d'Haïti était d'environ 1885 millions de dollars en valeur nominale fin septembre 2008 (source : rapports FMI et AID). A la même date, la dette extérieure publique de la République d'Haïti due aux créanciers du Club de Paris était d'environ 214,8 millions de dollars (source : Club de Paris).

3. Les prêts de l'Union européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.